

000814

YAOUNDE, le 18 AVR 2013

LE MINISTRE

Objet : remise en ordre du secteur minier
et relance des activités du CAPAM.

A
MESSIEURS LES GOUVERNEURS DE REGION

En application des hautes directives du Président de la République, prescrites par correspondance N° B-652/SG PR du 28 septembre 2012, reprises par le Chef de l'Etat dans son discours du 31 décembre 2012 à la Nation et réitérées lors du Conseil de Cabinet du 27 février 2013 présidé par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

Un train de mesures ont été prises en vue de la remise en ordre du secteur minier, le CAPAM structure opérationnelle de mon département ministériel, en charge des activités minières artisanales, est appelé à jouer un rôle de premier plan dans la mise en œuvre de ces directives, notamment :

- le désenclavement des sites d'exploitation minière artisanale et leur sécurisation par la lutte contre les réseaux de trafic et de contrebande ;
- la participation à l'élaboration de projets de textes en vue de la mise en place du contrat de partage de production dans le cadre de la mécanisation de l'artisanat minier ;
- l'atteinte des objectifs de canalisation des produits issus de l'artisanat minier dans les circuits formels de l'Etat, assignés au CAPAM dans la feuille de route du MINMIDT 2013, notamment par l'application du prix à la canalisation de l'or fixé par le CAPAM, qui prend en compte les intérêts de toutes les parties prenantes.

En vue de la réalisation efficace des directives ci-dessus mentionnées, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir prendre toutes les dispositions qui s'imposent afin d'apporter tout l'appui nécessaire aux équipes du CAPAM dans vos circonscriptions respectives.

Copie :

- SGPR (ATCR)
- SGPM (ATCR)
- DR/MINMIDT (p. suivi)
- Chrono

LE MINISTRE DES MINES, DE L'INDUSTRIE ET
DU DEVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE



Manuel Bondé